



LINGUE D'EUROPA E DEL MEDITERRANEO

*Collana coordinata da Giovanni Agresti e Henri Giordan*

18

Sezione I

**Diritti linguistici**

diretta da Fernand de Varennes

*Direttori*

Giovanni AGRESTI

Henri GIORDAN

*Comitato scientifico*

Alain ALCOUFFE

Michele DE GIOIA

Fernand DE VARENNES

Paola DESIDERI †

Alain DI MEGLIO

Enrica GALAZZI

Annarita MIGLIETTA

Alberto SOBRERO

Tullio TELMON

# **PENSER ET ÉVALUER LES POLITIQUES LINGUISTIQUES TERRAINS, CRITÈRES, INDICATEURS**

**PENSARE E VALUTARE LE POLITICHE LINGUISTICHE  
PENSAR I AVALUAR LES POLITIQUES LINGÜISTIQUES**

*Sous la direction de*

*A cura di*

*Sota la direcció de*

**GIOVANNI AGRESTI, FRANCESC FELIU TORRENT**



*Volume publié avec le concours de*

**ODELLEUM** | OBSERVATORI DE LES LENGÜES  
D'EUROPA I DE LA MEDITERRÀNIA

Universitat de Girona

*Avec le patronage de*



ISBN  
979-12-218-0038-8

PREMIÈRE ÉDITION  
ROME MAI 2022

## Table des matières

### Introduction

Giovanni Agresti, Francesc Feliu Torrent <i>L'évaluation comme attribution de valeur aux langues</i> .....	11
---	----

### Discours inaugural

Denis Fadda <i>Langue française et francophonie</i> .....	17
--	----

### Partie I | Repères

Fernand de Varennes <i>Évaluer les politiques linguistiques à la lumière des droits humains</i> .....	27
--	----

Jean-Michel Eloy <i>Pour évaluer la politique linguistique régionale</i> .....	35
---	----

Michele Gazzola <i>Principi di programmazione, attuazione e valutazione di una politica linguistica</i> .....	49
--	----

Federico Gobbo, Javier Alcalde <i>Multiculturalismo e giustizia sociolinguistica: parametri essenziali</i> .....	71
---	----

Giovanni Poggeschi <i>Comment évaluer les politiques linguistiques ? Quelques considérations d'un juriste</i> ....	87
---	----

Denis Roy <i>Réflexion conceptuelle sur les politiques linguistiques pré- et postlégislatives</i> .....	103
--	-----

### Partie II | Terrains

Tsiuri Akhvlediani, Ketevan Gabunia <i>La politique linguistique de la Géorgie pour les minorités nationales. L'exemple de la langue azerbaïdjanaïse</i> .....	135
---	-----

Megi Mtchedlishvili, Tsiuri Akhvlediani <i>Certains aspects de la politique linguistique en Géorgie</i> .....	143
--	-----

Mohammed Zakaria Ali-Bencherif <i>Les conséquences de la planification toponymique en contexte multilingue algérien</i> ....	149
---	-----

Cristina Schiavone <i>Esiti delle politiche linguistiche dalla colonia alla post-colonia subsahariana francofona</i> ...	171
---	-----

Eduardo Alves Vieira	
<i>Brasil e CPLP na projeção do português: expectativas e realidade</i> .....	187
Carla Bruguera, Anton Ferret, Anna Torrijos, Joan Solé	
<i>El sistema d'indicadors lingüístics: diagnòstic, modernització i transparència en política lingüística</i> .....	201
Cinzia Colaiuda	
<i>Autobiography and narration in multilingual learning environments</i> .....	209
Joan Costa-Carreras	
<i>El "marc de condicions sociolingüístiques favorables": aplicació a la Gramàtica de la llengua catalana (2016)</i> .....	223
Stefania Di Battista	
<i>Le politiche linguistiche e le ripercussioni in ambito scolastico (Europa e Italia)</i> .....	243
Dimitrij Evseev, Massimo Ripani	
<i>Il rispetto dei diritti linguistici nel corso delle elezioni della Duma della Federazione Russa</i> .....	259
Francesc Feliu Torrent	
<i>Politiche linguistiche e appropriazioni diverse della lingua: i nomi del catalano</i> .....	275
Benedetta Marziale	
<i>"Comunità diffuse" e "lingue senza territorio": quali politiche linguistiche per le persone sorde che utilizzano la lingua dei segni?</i> .....	299
Katalin Ortutay	
<i>La situation des langues minoritaires et l'application de la Charte européenne en Hongrie</i> .....	317
Chahrazed Maryem Ouassine	
<i>L'affichage plurilingue urbain en Algérie entre institutions et représentations : quelles perspectives d'aménagement linguistique</i> .....	335
Sulaiman Palizhati	
<i>La politique linguistique éducative chinoise : le cas du bilinguisme ouïgour-chinois</i> ..	357
Carmen Saggiomo	
<i>Valutare una politica linguistica : il diritto alla traduzione come diritto fondamentale</i> .....	369
Sophia Simon, Renata De Rugeris	
<i>Politiche linguistiche in Sardegna: supporto o limite nella tutela e promozione dell'identità?</i> .....	385
Marco Stolfo	
<i>La lingua friulana: un valore, un diritto e un'opportunità in cerca di tutela e di sviluppo</i>	403

Antonella Tredicine	
<i>Da uno “spazio senza lingua” alle parole per accogliere.</i>	
<i>Manusikané-umanamente</i> .....	427

### **Partie III | Débats**

Pierfranco Bruni	
<i>Perdere la lingua è perdere la storia di un popolo</i> .....	465
Kurt Gawlitta	
<i>L'inglese : lingua privilegiata delle scienze in Germania, Italia e Francia ?</i>	
<i>Un'analisi sotto l'aspetto del diritto costituzionale</i> .....	469
Yves Montenay	
<i>Les politiques linguistiques au Maghreb</i> .....	479
Said Saidi	
<i>Reconnaissance, institutionnalisation, officialisation ou... confiscation ?</i> .....	487





## **Introduction**



## L'évaluation des politiques linguistiques comme attribution de valeur aux langues

Giovanni Agresti, Université Bordeaux Montaigne  
Università degli Studi di Napoli « Federico II »  
Francesc Feliu Torrent, Universitat de Girona

---

Le présent volume se doit de prendre en compte toutes les phases des politiques linguistiques : leur élaboration (penser), leur mise en œuvre (réaliser), leur évaluation (mesurer), pour éventuellement les questionner, re-penser, corriger, et ouvrir un nouveau cycle. Dans une perspective historique, l'ensemble des contributions que nous proposons aujourd'hui représente le troisième jalon d'une réflexion bien complexe amorcée en 2015, à l'occasion du premier Congrès mondial des droits linguistiques (CMDL-2015)<sup>1</sup>, et ayant débouché sur deux riches volumes d'Actes qui disent bien la cohérence du propos affiché dès l'argumentaire du Congrès :

- 1) Agresti, Giovanni, Joseph-G. TURI (Sous la direction de) (2016), *Représentations sociales des langues et politiques linguistiques. Déterminismes, implications, regards croisés*. Actes du Premier Congrès mondial des droits linguistiques, Vol. I<sup>er</sup>. Rome : Aracne (« Lingue d'Europa e del Mediterraneo / Diritti linguistici », 12), 412 pp.
- 2) Agresti, Giovanni, Joseph-G. TURI (Sous la direction de) (2018), *Du principe au terrain. Norme juridique, linguistique et praxis politique*. Actes du Premier Congrès mondial des droits linguistiques, Vol. II<sup>ème</sup>. Rome : Aracne (« Lingue d'Europa e del Mediterraneo / Diritti linguistici », 14), 540 pp.

Il était en effet question, dans les deux volumes qui reprenaient en séquence le particulier chronoprogramme des cinq journées du Congrès, d'explorer :

- a) d'abord (premier volume), la source première de l'élaboration des politiques linguistiques, à savoir les représentations sociales des langues : ce que nous pensons collectivement de telle variété linguistique – dont le glossonyme et le statut sont à leur tour définis par les contraintes (sociolinguistiques et juridiques) de la

---

<sup>1</sup> Programme et argumentaire du CMDL-2015 : <https://www.associazionelemitalia.org/le-nostre-azioni/giornate-dei-diritti-linguistici/cmdl-2015.html>

catégorisation linguistique<sup>2</sup> – détermine, directement ou indirectement, l'action « politique » sur cette même variété ;

- b) ensuite (second volume), les enjeux de la mise en œuvre, ou application sur le terrain des principes (constitutionnels avant toute actualisation législative) en matière de droits linguistiques – application souvent insuffisante voire contradictoire.

Les objectifs du CMDL-2015 étaient donc, d'une part, de montrer la complexité de la sphère jurilinguistique et, de l'autre, de proposer des approches pluridisciplinaires tout en segmentant ce processus délicat qui va de la pensée autour d'une langue aux actions « politiques » – de par en haut, de par en bas, à mi-palier<sup>3</sup> – sur celle-ci.

Or, en fin de parcours (ou, plutôt, de « cycle », pour reprendre la formulation du début), le problème de l'évaluation des politiques linguistiques représente non seulement le dernier, mais également le maillon le moins étudié ou fréquenté en littérature. Il y a lieu de se demander pourquoi. C'est donc autour de ce questionnement que nous avons proposé, en prolongement du CMDL-2015, un nouveau colloque international, en décembre 2016 (Dixièmes Journées des droits linguistiques, ou JDL 2016), précisément consacré à l'évaluation des politiques linguistiques à l'aune de ses « objectifs », « critères » et « indicateurs »<sup>4</sup>.

\*\*\*

Le thème des JDL 2016 est encore très actuel et urgent, et donne lieu à un large éventail d'interprétations et d'articulations.

---

<sup>2</sup> La question de la catégorisation ou typologie sociolinguistique des langues tire profit depuis quelques années d'une base de données incontournable (CLME, Catégorisation des langues minoritaires en Europe), créée par Alain Viaut et actuellement hébergée par la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux : <https://www.mshbx.fr/base-clme/>

<sup>3</sup> Nous reprenons la distribution proposée dans Ksenija Djordjević. 2018. « Linguistes, activistes et locuteurs : trois terrains croisés (vepse, tabarquin, croate molisain) », *Études finno-ougriennes*, 49-50. Édition en ligne : <http://journals.openedition.org/efo/9951>. Lien consulté le 10 avril 2022.

<sup>4</sup> Programme et argumentaire en ligne : <https://www.associazionemitalia.org/le-nostre-azioni/giornate-dei-diritti-linguistici/gdl-2016.html>

Une première articulation est de nature majoritairement économique et politique. Notamment à l'âge de l'austérité il est indispensable d'évaluer tout investissement public, dont évidemment les politiques linguistiques. Et ce, non seulement pour rendre compte des ressources publiques investies, mais également, et surtout, pour vérifier si telle politique a débouché sur les *résultats* escomptés (à distinguer soigneusement des *réalisations*, comme l'on distingue la substance de la forme) ou si, au contraire, son interruption avant les délais prévus ou sa mauvaise et incomplète application en ont provoqué l'échec et se sont donc soldées par un gâchis d'argent public. Faute de cette vérification, c'est le soutien citoyen à cette même politique qui risque de faire défaut, en ouvrant la voie, entre autres, à des formes de laisser-aller ou de fatalisme – notamment en terrain linguistique minoritaire. Dans plusieurs contextes multilingues européens où l'on parle une ou, plus souvent, plusieurs langues minoritaires, la nécessité s'impose aux autorités de politique linguistique de prévoir des évaluations régulières, notamment pour ce qui est de l'enseignement des langues du répertoire dans les systèmes publics d'instruction. Cela est valable non seulement pour l'enseignement des langues étrangères, dont la connaissance est généralement associée à des avantages de nature économique aussi bien pour l'individu que pour la société, mais également pour les langues nationales<sup>5</sup> qui sont un outil incontournable pour favoriser l'intégration sociale et dans le monde du travail de contingents croissants d'immigrés (et de leurs conjoints), et jusqu'aux langues locales, souvent traitées de « patrimoines » immatériels – patrimoines dont, cependant, la valeur et les fonctions restent en grande mesure à établir.

---

<sup>5</sup> Dans ce passage, par « langue(s) nationale(s) » nous entendons, à l'occidentale, la ou les langue(s) officielle(s) d'un pays, qu'il s'agisse d'un statut d'officialité sanctionné par la Constitution (le français en France, art. 2 de la Constitution de 1958 amendé en 1992) ou par une loi nationale (l'italien en Italie, art. 1<sup>er</sup> de la Loi n. 482 de 1999) ou juste *de facto* (sans aucune ratification, ni constitutionnelle, ni législative). Nous sommes conscients que cette acception de « langue nationale » est loin d'être universelle. Par exemple, dans les anciennes colonies françaises d'Afrique, actuellement une « langue nationale » n'est jamais une « langue officielle » : cette dernière est généralement le français, langue maternelle d'une très faible minorité de la population, alors qu'une « langue nationale » est parlée traditionnellement par une population locale, même si numériquement minoritaire. Ainsi, parle-t-on généralement, en Afrique, de langues nationales, c'est-à-dire au pluriel.

Une seconde articulation, distincte et néanmoins liée à la première, est de nature plutôt culturelle et sociale. Se rapprocher *de* et travailler *sur* l'évaluation des politiques linguistiques revient à les prendre au sérieux, en les inscrivant tout à fait dans le cadre des politiques publiques. En effet, dans le monde contemporain, si la culture de l'évaluation a concerné et concerne, parfois avec un zèle bureaucratique excessif, de nombreuses activités humaines (dans le domaine de la recherche scientifique, par exemple, le chercheur a trop souvent l'impression de passer plus de temps à rendre compte de ses recherches qu'à en réaliser de nouvelles...), les dynamiques d'aménagement linguistique<sup>6</sup> n'ont pas vraiment fait, jusque-là, l'objet d'attentions particulières et systématiques en termes évaluatifs.

L'incomplète, inexistante ou insatisfaisante évaluation des politiques linguistiques a produit et continue de produire plusieurs conséquences négatives (et sans doute quelques-unes également positives), qui reviennent à l'opacité partielle du rapport entre économie, sujet, communauté, langue et gouvernance de la cité. Dans le présent volume, au fil des contributions, nous nous devons d'analyser ce rapport, en distinguant tout particulièrement entre trois catégories de politiques linguistiques – correspondant en gros aux trois catégories de droits linguistiques telles qu'énoncées dans la théorie de Poggeschi<sup>7</sup> :

– *Des politiques concernant les langues de grande diffusion et les langues officielles.* L'enjeu est de taille, en ce que l'évaluation de ces politiques pourrait éclaircir la portée (positive et/ou négative) de certains choix, comme l'adoption de la langue anglaise en tant que langue de la science et de la formation aussi dans les pays non anglophones et, plus largement, en tant que « *lingua franca* [*sic*] internationale ». Faute d'une évaluation exigeante, l'anglicisation des formations, communément racontée, vendue comme un plus en termes d'« internationalisation » des parcours universitaires, ressemble à un acte de foi, bien peu rationnel<sup>8</sup> ;

---

<sup>6</sup> Nous considérons l'aménagement linguistique comme une articulation des politiques linguistiques marquée par une intervention institutionnelle délibérée visant la modification du statut de la/des langue(s) en cause.

<sup>7</sup> Voir, à ce sujet, la contribution de Giovanni Poggeschi dans le présent volume.

<sup>8</sup> Cf. Pierre Frath. 2018. « Une classification gnoséologique des langues au service de la politique linguistique », *Repères DoRiF*, n. 17 – Diversité linguistique, progrès

– *Des politiques concernant les langues « patrimoniales »* – régionales, locales ou minoritaires historiques –, politiques de plus en plus délégitimées en raison justement de leur non-évaluation ou de leur évaluation interrompue : dans un monde qui a érigé l'économie en valeur suprême, et qui donc exige que les langues soient quelque part « rentables »<sup>9</sup>, ces politiques sont d'une manière diffuse perçues comme un coût pour la collectivité. Néanmoins, la disparition ou la survie de ces « patrimoines linguistiques » est un enjeu aussi crucial, du moins dans la narration publique ;

– *Des politiques concernant les langues des « nouvelles minorités »*, dont la prise en compte semble être stratégique pour favoriser une intégration des communautés de nouvelle ou récente immigration qui serait davantage orientée au dialogue et à l'interculturel qu'à l'assimilation. Même dans ce cas l'enjeu – en termes de conflictualité ou de pacification sociales – est de taille.

Il est donc indispensable d'éclaircir tous ces enjeux sachant que, d'une part, ces trois niveaux de politique linguistique peuvent interagir (la valorisation des langues locales historiques, qui sont souvent de véritables charnières entre différents États et qui sont en tout cas fonctionnelles à une communication de proximité, peut par exemple contribuer à une plus rapide et efficace intégration de quelques communautés de nouvelle immigration) ; et sachant, d'autre part, qu'il est nécessaire de questionner sérieusement mais aussi de manière créative, originale, les méthodes, critères et indicateurs à adopter pour évaluer opportunément les politiques linguistiques, justement en raison de la nature foncièrement anthropologique et sociale des langues naturelles. Les indicateurs à analyser ne doivent pas être que de type économique, bien entendu, car ils doivent également prendre en compte la santé, les biens relationnels, la qualité de la vie, la cohésion sociale et intergénérationnelle, la désaliénation culturelle, la soutenabilité environnementale et ainsi de suite. L'avenir notamment des langues minoritaires – et, plus largement, de la diversité linguistique – passe nécessairement par la mobilisation

---

scientifique et développement durable, DoRiF Università (Rome, décembre 2018), <https://www.dorif.it/reperes/pierre-frath-une-classification-gnoseologique-des-langues-au-service-de-la-politique-linguistique/>

<sup>9</sup> C'est, en filigrane, le sens caché derrière le praxème « patrimoine ».

d'arguments qui les affirment et légitiment dans le monde contemporain, si malade sur les plans social et environnemental<sup>10</sup>.

Ces réflexions sont nécessaires. Même si le rôle de l'évaluation (au sens de *policy analysis*) faisait consensus auprès des experts de politique linguistique dès les années 70, notamment en Amérique du Nord, ce n'est qu'à compter des années 90, et de manière croissante dans les quinze dernières années, que des instruments généraux d'évaluation se sont développés dans le domaine de l'aménagement linguistique. Il est temps de dresser un état de l'art et un bilan et d'envisager des lignes de développement non seulement de la recherche, mais également de la formation, au vu de la relative rareté des profils et des parcours visant à préparer les professionnels dans le domaine de l'aménagement linguistique et dans l'évaluation des politiques linguistiques<sup>11</sup>.

\*\*\*

La complexité du thème proposé lors des JDL 2016, aujourd'hui restituée dans le présent volume à travers une trentaine de contributions distribuées en trois parties correspondant en gros aux trois temps des politiques linguistiques (élaboration, mise en œuvre, évaluation / remise en cause : « repères », « terrains » et « débats ») ne peut en aucune manière faire l'économie d'une discussion approfondie et pluridisciplinaire. L'objectif ultime est d'attribuer de la valeur, de la légitimité et, surtout, de l'efficacité aux politiques linguistiques d'aujourd'hui et de demain.

Bordeaux – Girona – Naples, printemps 2022

---

<sup>10</sup> Sur la construction d'un argumentaire pour légitimer l'enseignement des langues locales, régionales ou minoritaires, cf. Giovanni Agresti. 2019. « Towards a European profile of the minority language teacher. Some general considerations », dans: Francesco Avolio, Antonella Nuzzaci et Lucilla Spetia (éds.). *Linguistic Policies and Language Issues in teacher training*. Lecce-Brescia: Pensa Multimedia Editore, p. 101-113.

<sup>11</sup> Pour une récente synthèse sur la formation en Politiques linguistiques et éducatives en domaine francophone, cf. Amélie Leconte et Christel Troncy (Coord.). 2020-21. *Politiques linguistiques et formations universitaires dans le monde francophone*, numéro thématique de *Synergies France*, 14-15. Numéro librement disponible en ligne : [http://gerflint.fr/Base/France14\\_15/numero\\_complet.pdf](http://gerflint.fr/Base/France14_15/numero_complet.pdf).